



## COMITÉ DE DIRECTION

DISTRICT DE L'YONNE DE FOOTBALL

10 avenue du 4ème Régiment d'Infanterie

BP 369 - 89006 AUXERRE Cedex

Tel : 03 58 43 00 60

Mail : ffrancquembergue@yonne.fff.fr

PV121CD14

PV du Comité de Direction du District de l'Yonne de Football du 22 décembre 2022

Présidence: M. CAILLIET Christophe

Présents: Mmes BRUNET Florence (en visio-conférence), FONTAINE Catherine, LELOUP Cassandra, MM. AMARAL Dominique, GIOÉ Christophe, MOREL Stéphane, PLEUX Cédric, SABATIER Patrick

Excusés: Mmes BOLLEA Catherine, CHERY-FLOCH Christine, ROBERT Aurélie MM. BARRET Claude, RENAULT Thierry, THOMAS Etienne (CTD PPF 89), TRINQUESSE Jean-Louis

Absents:

Invités: MM. BILLOTTE Bruno (CTD DAP 89), PERLIN Guillaume (éducateur sportif), SAUVAGE Arnaud (Président de la Commission Technique),

### Début de séance à 19h10

M. AMARAL est désigné secrétaire de séance

### Carnet de Famille

Le Comité adresse ses sincères condoléances à la famille d'Alain MONTAGNE, Président de la CSOE et membre de la CSROC, pour le décès de son frère

Le Comité adresse ses sincères condoléances à la famille d'Albert GIBOULET, Président de la Commission Régionale « Tous les Footballs et sport santé » pour le décès de son papa.

Le Comité adresse ses sincères félicitations à Franck LAMY pour l'obtention de la médaille de bronze « jeunesse et des sports ».

Le Comité adresse ses félicitations à Timéo POSADZKI pour la naissance de son fils.

Le Comité de Direction félicite Cassandra LELOUP et Christophe GIOÉ pour leur élection lors de la dernière Assemblée Générale et les membres leur souhaite la bienvenue.

Le Comité adresse ses vœux de prompt et complet rétablissement à sa secrétaire générale, Florence BRUNET.

### Remerciements

Le Comité de Direction remercie les communes et les clubs qui par le prêt des installations sportives, permettent au District d'assurer ses missions sur l'ensemble du territoire icaunais.

## Adoption des procès-verbaux

- Adoption du PV 71 CD 9 du Comité de Direction du 25 octobre 2022 : aucune remarque n'étant formulée, le PV est adopté à l'unanimité.
- Adoption du PV 85 CD 10 du bureau du Comité de Direction du 12 novembre 2022 : aucune remarque n'étant formulée, le PV est adopté à l'unanimité.
- Adoption du PV 104 CD 12 du bureau du Comité de Direction du 01 décembre 2022 : aucune remarque n'étant formulée, le PV est adopté à l'unanimité.
- Adoption du PV 112 CD 13 du bureau du Comité de Direction du 12 décembre 2022 : aucune remarque n'étant formulée, le PV est adopté à l'unanimité.

## I. Communication du Président

En préambule, le Président et l'ensemble du Comité de Direction félicite chaleureusement l'équipe de France et l'ensemble de son staff pour le brillant parcours de ces derniers lors de la Coupe du Monde 2022 au Qatar.

Au-delà des exceptionnels résultats sportifs, les membres du Comité de Direction insistent sur le comportement exemplaire de la délégation française à l'occasion de cette compétition, et sur l'image très positive qu'elle aura donnée et qui rejaille sur l'ensemble du football français.

### a) Assemblée Générale du District de l'Yonne

Le Président fait un retour sur l'Assemblée Générale du District de l'Yonne qui a eu lieu le 10 novembre dernier à Auxerre.

### b) Assemblée Générale de la FFF

Elle se tiendra le 7 janvier prochain à Paris. Le Président représentera le District de l'Yonne. Les modifications aux RG soumises aux votes de l'Assemblée porteront sur la double licence arbitre / éducateur et la mixité des pratiques masculines et féminines; des modifications du barème disciplinaire pour les comportements répréhensibles envers les arbitres et le retrait de label fédéral seront également des textes soumis à l'approbation de l'Assemblée.

Le rapport de gestion et affectation du résultat seront soumis au vote de l'Assemblée Fédérale.

### c) Licenciés 2022/2023

Il y a 10443 licenciés au 21 décembre contre 10175 licenciés la saison dernière.

Il y a une progression de 2,6 % par rapport à la saison dernière, date à date.

### d) Footclubs

Lors de la réunion du bureau Comité de Direction en date du 1<sup>er</sup> décembre, il a été demandé aux clubs de mettre à jour sur Footclubs les membres et éducateurs, avec coordonnées téléphoniques diffusables, pour le 16 décembre (2<sup>ème</sup> relance).

Le Comité de Direction constate avec satisfaction que la quasi-totalité des clubs ont satisfait à cette demande. Le Comité de Direction remercie les membres

Le Comité de Direction sanctionne le club du FC SENAN pour non-envoi de documents demandés par le District dans les délais impartis (amende 5.26 « Droits Financiers et Amendes » - 40 €) et réitère cette demande pour le 15 janvier prochain (coordonnées téléphoniques du responsable vétérans).

e) Feuilles de match et/ou feuilles de plateaux manquantes

Lors de la réunion du Bureau du Comité de Direction en date du 12 décembre, il a été demandé aux clubs d'envoyer les feuilles de match et/ou feuilles de plateaux manquants pour le 16 décembre.

Le Comité de Direction constate avec regret qu'il y a encore quelques clubs qui n'ont pas répondu à cette sollicitation.

Le Comité de Direction sanctionne les clubs suivants ([Annexe 1](#)) pour non-envoi de documents demandés par le District dans les délais impartis (amende 5.26 « Droits Financiers et Amendes » - 40 €) et réitère cette demande pour le 15 janvier prochain.

f) Informations relatives aux ressources humaines

Le Président fait un retour concernant les entretiens annuels des salariées qui ont eu le 21 novembre et 20 décembre dernier.

Le Comité de Direction donne quitus au Président et au Trésorier pour les revalorisations de catégorie de 2 salariés du District.

Concernant la proposition d'embauche d'une nouvelle secrétaire, le Président informe le Comité de Direction avoir reçu plusieurs candidatures ayant abouti à une proposition d'embauche au 13 février 2023, en CDD, acceptée par Mme Stéphanie FOREY.

g) Label

Le Président informe le Comité de Direction que le club d'Avallon se verra remettre le Label Jeunes FFF (catégorie Espoir) le samedi 21 janvier 2023.

## 2. Exécution du Budget et suivi des Finances du District de l'Yonne de Football

a) Les clubs non en règle financièrement

Rappel: En application de l'Annuaire du District de l'Yonne de Football 6.7 article 44 du Règlement intérieur, *en cas de non-paiement à la suite de deux rappels par voie électronique effectués, des pénalités sont applicables selon les règles suivantes :*

- 10% de pénalités sur le montant restant dû (envoi d'un courriel au club) ;
- 20% de pénalités si la régularisation n'est pas intervenue dans les 30 jours (envoi d'un courriel avec AR au club) ;
- Si non régularisation dans les 10 jours à réception du courriel, saisie du dossier par le bureau ou le conseil d'administration qui prononcera des sanctions administratives telles que prononcées par la FFF dans l'article 200 des RG.

La sanction s'appliquera à toutes les équipes du club.

Le Comité de Direction renouvelle à l'unanimité la somme limite de 500€.

b) Suivi du Budget

Le Trésorier fait le point sur l'état d'avancement du budget.

c) Achat

Le Trésorier fait part au Comité de Direction d'un souhait d'investissement concernant un écran multimodal. Le Comité de Direction valide l'achat et mandate son Trésorier pour les précisions complémentaires évoquées en séance sur l'ensemble des devis reçus.

d) Suivi des subventions CNDS, CO CD et des CO LFA

Le Trésorier fait le point sur le suivi de ces subventions et apporte une information provenant de la LFA. Dans le cadre du plan Performances 2024, le Comité Exécutif de la FFF a décidé d'affecter un budget exceptionnel de 1 million d'euros en faveur du développement de l'arbitrage amateur pour les saisons 2022-2023 et 2023-2024. Concernant le District de l'Yonne, la somme de 4 500 € est allouée directement par la LFA. Une enveloppe « territorialisée » de 27 750 € a été attribuée à la LFA pour notre Ligue et pour laquelle nous ne connaissons pas la répartition budgétaire.

e) Amendes

Suite au PV téléphonique du Bureau en date du 1<sup>er</sup> décembre concernant l'amende relative au renseignement sur Footclubs des éducateurs, le Comité de Direction a reçu les correspondances suivantes des clubs de :

- Vermenton : le Comité de Direction, au vu des éléments fournis par le club et après vérification, décide de faire preuve d'indulgence et demande au secrétariat en charge de la comptabilité d'annuler l'amende 5.26 de 40 € relatives au PV104 CD12.
- Charbuy : le Comité de Direction, au vu des éléments fournis par le club et après vérification, décide de faire preuve d'indulgence et demande au secrétariat en charge de la comptabilité d'annuler l'amende 5.26 de 40 € relatives au PV104 CD12.
- St Denis les Sens : le Comité de Direction, au vu des éléments fournis par le club et après vérification, décide de faire preuve d'indulgence et demande au secrétariat en charge de la comptabilité d'annuler l'amende 5.26 de 40 € relatives au PV104 CD12.
- Tonnerre : le Comité de Direction, au vu des éléments fournis par le club et après vérification, constate son erreur et demande au secrétariat en charge de la comptabilité d'annuler l'amende 5.26 de 40 € relatives au PV104 CD12.
- Toucy : le Comité de Direction, au vu des éléments fournis par le club et après vérification, décide de faire preuve d'indulgence et demande au secrétariat en charge de la comptabilité d'annuler l'amende 5.26 de 40 € relatives au PV104 CD12.
- Auxerre ASC : le Comité de Direction, au vu des éléments fournis par le club et après vérification, décide de faire preuve d'indulgence et demande au secrétariat en charge de la comptabilité d'annuler l'amende 5.26 de 40 € relatives au PV104 CD12.

- Groupement Jeunes de l'Armançon : le Comité de Direction, au vu des éléments fournis par le club et après vérification, constate son erreur et demande au secrétariat en charge de la comptabilité d'annuler l'amende 5.26 de 40 € relatives au PV104 CD12.
- Chevannes : le Comité de Direction, au vu des éléments fournis par le club et après vérification, constate son erreur et demande au secrétariat en charge de la comptabilité d'annuler l'amende 5.26 de 40 € relatives au PV104 CD12.
- FC Champs : le Comité de Direction, au vu des éléments fournis par le club et après vérification, constate son erreur et demande au secrétariat en charge de la comptabilité d'annuler l'amende 5.26 de 40 € relatives au PV104 CD12.
- St Georges : le Comité de Direction, au vu des éléments fournis par le club et après vérification, constate son erreur et demande au secrétariat en charge de la comptabilité d'annuler l'amende 5.26 de 40 € relatives au PV104 CD12.
- Chéu : le Comité de Direction, au vu des éléments fournis par le club et après vérification, constate son erreur et demande au secrétariat en charge de la comptabilité d'annuler l'amende 5.26 de 40 € relatives au PV104 CD12.

Suite au PV du Bureau en date du 12 novembre concernant l'amende relative aux absences non excusées au rassemblement PPF, le Comité de Direction a reçu les correspondances suivantes des clubs de :

- Gurgy : le Comité de Direction, au vu des éléments fournis par le club, décide de faire preuve d'indulgence et demande au secrétariat en charge de la comptabilité d'annuler l'amende 5.14 de 3x 80 € relatives au PV85 CD10.
- Fontaine la Gaillarde : le Comité de Direction, au vu des éléments fournis par le club, décide de faire preuve d'indulgence et demande au secrétariat en charge de la comptabilité d'annuler l'amende 5.14 de 2x 80 € relatives au PV85 CD10.
- Toucy : le Comité de Direction, au vu des éléments fournis par le club et après vérification, constate son erreur et demande au secrétariat en charge de la comptabilité d'annuler l'amende 5.14 de 3x 80 € relatives au PV85 CD10.
- Sens FC : le Comité de Direction, au vu des éléments fournis par le club, décide de faire preuve d'indulgence et demande au secrétariat en charge de la comptabilité d'annuler l'amende 5.14 de 5x 80 € relatives au PV85 CD10.
- Appoigny : : le Comité de Direction, au vu des éléments fournis par le club, décide de faire preuve d'indulgence et demande au secrétariat en charge de la comptabilité d'annuler l'amende 5.14 de 2x 80 € relatives au PV85 CD10.
- Champigny : : le Comité de Direction, au vu des éléments fournis par le club, décide de faire preuve d'indulgence et demande au secrétariat en charge de la comptabilité d'annuler l'amende 5.14 de 4x 80 € relatives au PV85 CD10.
- Paron FC : le Comité de Direction, au vu des éléments fournis par le club, décide de faire preuve d'indulgence et demande au secrétariat en charge de la comptabilité d'annuler l'amende 5.14 de 6x 80 € relatives au PV85 CD10.

- Ravières : le Comité de Direction, au vu des éléments fournis par le club, décide de faire preuve d'indulgence et demande au secrétariat en charge de la comptabilité d'annuler l'amende 5.14 de 80 € relatives au PV85 CD10.
- Aillant/Tholon : le Comité de Direction, au vu des éléments fournis par le club, décide de faire preuve d'indulgence et demande au secrétariat en charge de la comptabilité d'annuler l'amende 5.14 de 2x 80 € relatives au PV85 CD10.
- Asquins - Montillot : le Comité de Direction, au vu des éléments fournis par le club, décide de faire preuve d'indulgence et demande au secrétariat en charge de la comptabilité d'annuler l'amende 5.14 de 2x 80 € relatives au PV85 CD10.

### 3. Rapport des commissions

#### a) Commission Départementale de l'arbitrage

Le Président de la CDA présente à l'ensemble du Comité de Direction les grands points de la nouvelle organisation et objectifs de la CDA.

Il informe également les dates des prochaines manifestations à savoir :

- prochaine FIA à Joigny les 14,21 et 28 janvier 2023
- rassemblement le 25 février 2023 (lieu à définir)
- nouveaux écussons d'arbitres

#### b) Commission Technique

Choix du club pour l'organisation du Festival U13 : une proposition sera faite au club d'Avallon FCO.

Problème concernant le Futsal dans les gymnases : le Président prendra attache à ce sujet avec le Président du Conseil Départemental.

Achat de chasubles pour le football animation : validation auprès de notre équipementier sportif à la rentrée de janvier.

#### Département Féminin

Plan d'accompagnement mixité : Guillaume PERLIN présente le dossier « Toutes foot » et le plan d'action. A noter que 53 clubs se sont inscrits dans ce dispositif, et une douzaine de clubs ont fait valoir leur souhait de d'accompagnement vers la labélisation pour leur EFF. Le Comité de Direction rappelle l'engagement fort du District envers les clubs pour le développement des équipes féminines chez les plus jeunes.

Projet d'achat d'une mascotte : propositions du département féminin. Le choix de la mascotte sera fait à la rentrée.

#### c) Valorisation du bénévolat

La secrétaire générale fait un retour sur la première partie de la saison concernant les heures de bénévolat.

### 4. Questions Diverses

Fermetures du District du vendredi 23/12 au soir jusqu'au lundi 09/01 matin

Le Comité de Direction souhaite à l'ensemble des clubs icaunais et leurs licenciés de belles fêtes de fin d'années.

**Prochaine réunion du Comité de Direction**

Jeudi 23 février 2023

**Séance levée à 21h30**

**Le Président du District  
de l'Yonne de Football**

Christophe CAILLIET



**Le Secrétaire de séance**

Dominique AMARAL